

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 1^{er} JUIN 2011

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Denise EHRHARD, Dominique STOHR, Lucienne HAAS et Christophe SCHIMPF, adjoints au Maire, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Paul BOISSARIE, Céline GEFFROY, Christian KLIPFEL, Thomas RUBY, Marie-José SCHALLER, Jean-Laurent VONAU et Christian WAGNER, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Mme et MM. Béatrice HOELTZEL, conseillère municipale, qui a donné procuration à Ernest ROTT, Eric HUBERT, conseiller municipal, qui a donné procuration à Marie-José SCHALLER, Claude LINDNER, conseiller municipal, qui a donné procuration à Paul BOISSARIE et Alfred SCHMITT, conseiller municipal qui a donné procuration à Christian KLIPFEL.

Membre absent : M. Jean-Michel STEPHAN, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL

Avant de passer à l'ordre du jour, le Maire propose au conseil municipal le rajout du point 3 - PLU à l'ordre du jour ; le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du conseil municipal du 27 avril 2011.

29.04.2011

- réunion du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) avec à l'ordre du jour le vote du compte administratif 2010 qui est en déficit vu que la subvention de la commune n'a pas encore été versée ; vote du budget primitif 2011, attribution de subventions et aides financières

30.04.2011

- congrès départemental des sapeurs pompiers à La Saline

02.05.2011

- réunion de travail avec Electricité de Strasbourg et le Président de la communauté de communes pour examiner l'opportunité d'un chauffage par géothermie pour le pôle scolaire et de la petite enfance ; en attente du devis
- assemblée générale de l'association des patients et amis du Dr. Wohlfahrt

03.05.2011

- visite des locaux de l'actuel périscolaire par le médecin de la PMI pour évaluer les travaux à entreprendre pour accueillir un multi accueil après transfert du périscolaire à Soultz-sous-Forêts ; la communauté de communes a désigné un architecte pour une étude plus détaillée
- assemblée générale de l'association REPARTIR à Lauterbourg ; certaines communes contribuent de manière conséquente au fonctionnement des CCAS permettant ainsi

une meilleure prise en charge des familles ayant besoin d'une aide alimentaire ; une étude sera menée dans ce sens dans le cadre du CCAS de Soultz-sous-Forêts

04.05.2011

- atelier thématique habitat 2011 à Uhrwiller organisé par le SCOTAN

05.05.2011

- atelier thématique déplacement 2011 au Caire à Haguenau organisé par le SCOTAN ; cet atelier, dédié aux gares de rabattement, a permis de montrer le périmètre d'attraction très important de la gare de Soultz-sous-Forêts ; près de 60% des abonnés qui prennent le train viennent de l'extérieur de l'agglomération, ce qui justifie amplement l'effort fait en matière d'aménagement des abords de la gare et contribuera à l'attractivité de notre localité

08.05.2011

- cérémonie commémorative de la fin de la guerre 1939/1945 avec dépôt de gerbe au monument aux morts clôturée par un moment convivial à La Saline

09.05.2011

- rencontre avec les responsables de la DDT (Direction Départementale des Territoires) : la discussion a essentiellement porté sur les risques de coulées d'eaux boueuses qui doivent être pris en compte lors de la délivrance des permis de construire, même s'ils ne figurent pas explicitement sur les documents d'urbanisme ; il a, par ailleurs été décidé d'inclure ces risques, autant que faire se peut, dans le PLU
- réunion de la commission de sélection des offres
- conférence « La guerre de 1870 : quelles conséquences pour l'Europe ? » organisée par le Conseil Général du Bas-Rhin et présentée par M. François ROTH, professeur émérite de l'Université de Nancy à Froeschwiller

10.05.2011

- réunion d'expertise rue de Lobsann à Soultz-sous-Forêts ; le compte rendu de cette réunion a été transmis à Maître Guillaume LLORENS, avocat de la commune ; les sondages ont permis de constater la présence d'eau souterraine qui n'est pas drainée assez efficacement et qui est à l'origine des affaissements ; les travaux de remise en état seront lourds et le conseil général a décidé, en attendant, de procéder à une réfection provisoire de la chaussée

11.05.2011

- réunion du Conseil de Fabrique - point à l'ordre du jour
- réunion des familles des résidents de la maison de retraite : constat que le service s'est très nettement amélioré ; par contre l'augmentation très conséquente du prix de la journée a également été relevée

12.05.2011

- rencontre avec les clients de la gare de Soultz-sous-Forêts organisée par Jean-Pierre BLAISE, responsable de lignes Nord Alsace de la SNCF
- rencontre avec les responsables du Crédit Mutuel pour l'organisation de la journée sécurité routière du 6 octobre 2011
- réunion à la communauté de communes du Hattgau sur le PLU intercommunal
- réunion des membres du bureau de la communauté de communes du Soutzerland avec comme ordre du jour le rapprochement avec le Hattgau, suite au projet de

schéma départemental de coopération intercommunale élaboré par le Préfet ; le projet sera présenté au conseil municipal lors de la prochaine réunion

14.05.2011

- atelier thématique sur le réemploi des friches économiques à Betschdorf organisé par le SCOTAN
- inauguration de la salle des fêtes et de la maison de la musique de Preuschdorf

15.05.2011

- fête de la paroisse protestante

17.05.2011

- rencontre avec le cabinet d'architectes TRIBLE, maître d'œuvre du projet de restructuration du pôle scolaire et de la petite enfance - point à l'ordre du jour
- rencontre avec le représentant de mission voix Alsace, le directeur de l'école de musique, la direction de la Saline et les responsables de la chorale Hattgau Sultzerland pour voir comment progresser dans la mise en œuvre d'un centre de compétence dédié à la voix à La Saline ; l'école de musique va assurer l'animation envers les écoles, un effort sera fait pour faire émerger une chorale de jeunes au niveau de l'école de musique, et des liens seront tissés avec les différentes chorales ; chanter Noël et le Printemps à Sultz-sous-Forêts seront maintenus sous la forme actuelle, avec une implication plus importante au niveau local, et un festival des chorales est prévu pour l'automne 2012

18.05.2011

- réunion de la commission de pilotage des institutions culturelles - point à l'ordre du jour

19.05.2011

- réunion du conseil communautaire de la communauté de communes du Sultzerland qui a surtout examiné les conditions du rapprochement avec le Hattgau

20.05.2011

- réunion d'information générale de l'association des Maires du département du Bas-Rhin dédiée à la réforme territoriale
- assemblée générale de l'association de défense et de promotion de la ligne ferroviaire Haguenau- Wissembourg

21.05.2011

- inauguration de l'exposition des arts plastiques de la BA901
- spectacle de la troupe PEL MEL à Seebach

22.05.2011

- finale régionale du Criterium du Jeune Cyclo à VTT organisée par l'Amicale cyclotouriste de Sultz-sous-Forêts

24.05.2011

- réunion publique de concertation pour la mise en place des zones bleues à La Saline

25.05.2011

- tirage au sort public des jurés d'assises pour l'établissement de la liste préparatoire des jurys d'assises 2012 ; personnes tirées au sort : Mmes Elisabeth JUD et Rose STOLTZ ; MM. Philippe GUTH, Laurent HOLLENDER, Charles LANTZ et Olivier MULLER

- rencontre avec M. HAAR qui s'installe dans la zone d'activité intercommunale
- rencontre entre les bureaux du Hattgau et du Sultzertland concernant le rapprochement des communautés de communes

26.05.2011

- réunion de la commission PLU - point à l'ordre du jour
- spectacle musical « Furioso » parrainé par le groupe Electricité de Strasbourg dans le cadre du festival « Humour des Notes » à Haguenau

27.05.2011

- rencontre avec les responsables de CIRMAD Est pour le Sonnenhof - point à l'ordre du jour

28.05.2011

- cérémonie de citoyenneté pour la remise des cartes électorales des personnes inscrites sur les listes électorales de la commune qui ont atteint l'âge de 18 ans depuis le 1^{er} mars de l'année précédente ; le livret du citoyen accompagnait cette remise ; 18 jeunes sur 45 ont répondu à l'invitation sachant que certains n'ont pas pu venir car ils travaillent le samedi matin
- réunion du comité syndical du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord avec en point principal l'élection d'un nouveau bureau et Président du Parc: Mickaël WEBER est réélu pour trois ans; quatre Vice-présidents (contre cinq jusque là): Hubert Walter (1er), Daniel Bastian (2e), Suck (3e), Heckel (4e) ; budget adopté pour le congrès des Parcs du 5 au 7 octobre ; plusieurs ateliers se rendront partout sur la territoire: pour nous les plus proches seront dans la vallée de la Sauer (vergers) et au Fleckenstein (forêt et patrimoine) - révision de la charte: réunion plénière des élus prévue le 10/06 à Woerth

29.05.2011

- concert des Wyn'Mugge au profit de la rénovation de l'église de Hohwiller

31.05.2011

- rencontre avec le pharmacien

01.06.2011

- réunion de la commission de sélection des offres

2. PROJETS ET TRAVAUX

➔ Restructuration du groupe scolaire et de la petite enfance

- **Travaux**

Le planning financier de l'ensemble des opérations est distribué aux conseillers municipaux.

Le Maire informe l'assemblée que, en intégrant la mise en sécurité des bâtiments existants et les fondations spéciales, l'ensemble des travaux du projet revient à 1 872 116 € HT pour la commune, ceci hors maîtrise d'œuvre et frais annexe. Ce montant est largement supérieur à l'estimation de l'APS qui était de 1 370 326 € HT.

Il propose donc de concentrer le projet sur l'extension (partie nouvelle) avec mise en sécurité des anciens locaux, ceci ayant pour objectif de réduire le coût global de l'opération dans un premier temps et de lisser les travaux de restructuration des anciens bâtiments au fur et à mesure des besoins réels de locaux supplémentaires. Cette

approche préservera le transfert du périscolaire à Soultz-sous-Forêts par la communauté de communes du Soultzerland (au rez-de-chaussée du bâtiment neuf) et le soutien financier important de l'Etat (qui subventionne uniquement la partie neuve).

Dans le détail la proposition se présente comme suit :

- réaliser l'extension du groupe scolaire (partie nouvelle) en intégrant les fondations spéciales
- limiter l'intervention sur les parties anciennes à la mise à niveau nécessaire et suffisante pour pouvoir mettre en fonction la partie neuve
- réaliser des locaux supplémentaires et les mises aux normes associées dans les bâtiments existants au fur et à mesure des besoins, avec étalement dans le temps.

En prenant en compte cette proposition, la part communale des travaux pour les deux premiers points est estimée à 1 210 320 € HT, hors maîtrise d'œuvre et dépenses annexes, au 31 décembre 2012.

Au vu de cet estimatif Christian KLIPFEL fait remarquer que l'ascenseur de l'école maternelle ne semble faire partie du montant à fin 2012. Le Maire répond que ce chiffrage ne lui est parvenu que peu de temps avant la réunion et que le comité de pilotage devra vérifier le contenu exact des différentes phases.

Céline GEFFROY interroge sur l'aménagement de la cour d'école

A la question de Jean-Laurent VONAU demandant si ces chiffres englobent la totalité des travaux, bâtiments et accès, le Maire répond que l'accès n'est pas encore chiffré.

Pour Christian KLIPFEL le démarrage des travaux n'aura pas lieu avant janvier 2012.

Suite à ces différentes interventions, le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins six abstentions (Paul BOISSARIE, Christian KLIPFEL, Claude LINDNER, Alfred SCHMITT, Jean-Laurent VONAU et Christian WAGNER) décide de réaliser l'extension du groupe scolaire (partie nouvelle) et de limiter la restructuration des parties anciennes à la mise à niveau et mise aux normes nécessaire pour permettre l'utilisation de l'extension (partie neuve).

Suite à cette décision, une réunion du comité de pilotage sera programmée prochainement.

- **Acquisition de terrain**

Le Maire informe le conseil municipal, que le conseil de fabrique a donné un accord de principe à la cession, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain pour permettre l'élargissement de la rue des Ecoles jusqu'au Froeschwillerbaechel. A la demande de la commune, un procès-verbal d'arpentage a été établi ; la parcelle concernée par cette cession est cadastrée section 7 n° (1)/8 d'une contenance de 1,28 are. En contrepartie la commune s'engagerait à réaliser la délimitation végétale entre les propriétés, par des essences adaptées à notre région.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur cette acquisition de terrain.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- l'acquisition de la parcelle cadastrée section 7 n° (1)/8 d'une contenance de 1,28 are, telle que définie dans le procès-verbal d'arpentage, à l'euro symbolique
- la prise en charge, par la commune, de la réalisation de la délimitation végétale entre les deux propriétés.

Suite à cette décision, le conseil de fabrique sollicitera l'accord de l'Evêché pour cette transaction.

→ Dossier Sonnenhof

Le Maire informe le conseil municipal que le secteur pour l'implantation du projet du Sonnenhof présente des risques d'inondations en cas de crue centennale et que l'Etat a émis un avis défavorable au projet tel qu'il avait été imaginé.

Le Maire présente la nouvelle implantation prévue des bâtiments ainsi qu'une esquisse des échanges fonciers à réaliser.

Le projet a été adapté et soumis à la DDT (Direction Départementale des Territoires) avant dépôt d'un nouveau permis de construire en prévoyant un simple transfert latéral au bâtiment vers la zone non inondable. L'évacuation des personnes à sec est prévue par la sortie Sud du terrain et la place de retournement se trouve en dehors et au-dessus de la zone inondable. Le nouveau projet prévoit également la reconstitution de zones d'expansion par la mise en place de bassins décaissés paysagés correspondant au volume inondable retranché du fait des constructions et remblais. Se pose maintenant la question de la circulation vers la rue de la Gare.

La Fondation du Sonnenhof demande également une extension de la zone constructible vers l'Ouest, hors du périmètre impacté par la crue centennale afin de garantir une possibilité d'extension future.

A cette demande, Jean-Laurent VONAU réagit et demande à ce que la Fondation construise le projet actuel avant d'agrandir. Il propose de ne pas prévoir l'extension de la zone constructible dans l'immédiat, mais de procéder à la modification du PLU quand cela s'avèrera nécessaire.

Suite à cette intervention, le Maire demande au conseil municipal de se prononcer d'une part sur l'extension de la zone constructible et d'autre part sur les échanges fonciers.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- décide de ne pas prévoir l'extension de la zone constructible dans l'immédiat, mais s'engage à modifier le PLU quand demande en sera faite, et après construction des bâtiments déjà prévus
- donne son accord de principe pour les échanges fonciers comme prévus sur le plan projeté, la décision finale intervenant après connaissance des superficies exactes
- étudiera le problème de la circulation vers la rue de la Gare.

→ Pôle maison des services

• Avenant n° 1 au lot 11 - Electricité

Le Maire fait part à l'assemblée que le maître d'œuvre a fait parvenir l'avenant n° 1 au lot 11 - Electricité pour des travaux supplémentaires :

- déplacement de l'alimentation de la sirène vu que le coffret d'alimentation est actuellement situé au droit de la nouvelle ouverture à réaliser en sous-sol.

Titulaire du marché : Entreprise d'Electricité LAEUFFER/Soultz-sous-Forêts

Montant de l'avenant : 940 € HT, soit 1 124,24 € TTC, ce qui correspond à une augmentation du marché initial de 1,164 %.

Montant initial du marché HT	Avenant 1 HT	Total marché HT	Total marché TTC
80 745,00 €	940,00 €	81 685,00 €	97 695,26 €

La commission de sélection des offres a validé cet avenant lors de la réunion du 9 mai 2011.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'avenant n° 1 au lot 11 - Electricité et autorise le Maire à le signer.

- **Avenant n° 3 au lot 2 - Gros œuvre**

Le Maire informe le conseil municipal qu'au fur et à mesure de l'avancement du chantier, des travaux supplémentaires se rajoutent vu le mauvais état du bâtiment A. Il soumet à l'approbation de l'assemblée délibérante l'avenant n° 3 au lot 2 - Gros œuvre, pour des travaux supplémentaires :

- bâtiment A : dépose du faux plafond et du refend porteur en mur bois, pose d'une dalle portée dans la cave, extension pour fouille en trous isolés et en rigoles supplémentaires
- bâtiment B : dépose de faux plafonds et de doublage et reprise sous œuvre du mur suspendu
- bâtiment C : mise à niveau du mur en limite en béton

Titulaire du marché : Entreprise CK Constructions/Haguenau.

Montant de l'avenant : 21 599,40 € HT, soit 25 832,88 € TTC, ce qui correspond à une augmentation du marché initial, avenants 1 et 2 compris, de 17,29 %.

Montant initial du marché HT	Avenant 1 HT	Avenant 2 HT	Avenant 3 HT	Total marché HT	Total marché TTC
265 232,79 €	12 790,00 €	11 476,00 €	21 599,40 €	311 098,19 €	372 073,44 €

Les membres de la commission de sélection des offres proposent d'approuver cet avenant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 3 au lot 2 - Gros œuvre et autorise le Maire à le signer.

➔ **Réhabilitation intérieure de l'église de Hohwiller**

- **Avenant n° 1 au lot 04 - Menuiserie**

Le Maire soumet au conseil municipal l'avenant n° 1 au lot 4 - Menuiserie pour des travaux supplémentaires :

- en cours de chantier et vu qu'il avait été décidé d'utiliser les dalles en grès anciennes, il a fallu démonter et remonter les estrades en bois pour reprendre les dalles en grès sous ces estrades
- remplacement des panneaux en Isorel (matériau inflammable) sous la tribune de l'orgue par des planches
- lors du démontage des bancs, il s'est avéré qu'un poteau supportant la tribune était pourri en partie basse ; il a donc fallu remplacer le bois défectueux
- il a fallu restaurer et décaper les portes extérieures pour pouvoir les traiter à l'huile de lin,
- suite à l'échec de l'opération de nettoyage des vitraux, remplacement de l'ensemble des carreaux et non quelques-uns comme prévu au marché.

Ces éléments n'étaient pas connus lors de la passation du marché.

Titulaire du marché : Menuiserie BECK/Offwiller.

Montant de l'avenant : 7 232,60 € HT, soit 8 650,19 € TTC, ce qui correspond à une augmentation du marché initial de 36,67 %.

Montant initial du marché HT	Avenant 1 HT	Total marché HT	Total marché TTC
19 725,58 €	7 232,60 €	26 958,18 €	32 241,98 €

Les membres de la commission de sélection des offres proposent d'approuver cet avenant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 au lot 4 - Menuiserie et autorise le Maire à le signer.

→ Restauration de l'orgue de l'église protestante

- Attribution des travaux

Le Maire rappelle que lors de la réunion du 6 avril 2011, le conseil municipal a attribué les travaux de restauration de l'orgue de l'église protestante à la Manufacture BLUMENROEDER de Haguenau. Il informe que le montant total de l'offre retenue pour le marché est de 111 986 € HT et non 111 956 € HT comme indiqué.

Une erreur de transcription s'était également glissée dans le compte rendu ; seuls 85 % des critères d'attribution y figuraient alors que l'analyse s'est effectivement faite sur l'ensemble des critères définis.

Les entreprises non retenues ont été informées par courrier du 14 avril 2011 ; la notification du marché à l'entreprise retenue a été envoyée le 15 mai 2011 ; le délai entre les 2 opérations a été largement respecté. Christian BOETZLE a fait parvenir un courrier de contestation arrivée en mairie le 16 mai 2011 ; le dossier a été transmis au contrôle de légalité pour analyse.

→ Autres

- Travaux de voirie rue du Frohnacker

- Avenant n° 1 au lot 1 - Travaux de voirie

Le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal l'avenant n° 1 au lot 1 - Voirie pour des travaux supplémentaires :

- fourniture et pose d'un caniveau, d'un tuyau PVC
- croisement de conduite
- fourniture et pose de mobilier urbain (12 barrières, 10 yeux de chats sur îlots chicane et une balise souple B 21).

Titulaire du marché : GCM/Bouxwiller

Montant de l'avenant : 8 514 € HT, soit 10 182,74 € TTC, ce qui correspond à une augmentation du marché initial de 2,28 %.

Montant initial du marché HT	Avenant 1 HT	Total marché HT	Total marché TTC
373 325,00 €	8 514,00 €	381 839,00 €	456 679,44 €

Les membres de la commission de sélection des offres proposent au conseil municipal d'adopter cet avenant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 au lot 1 - Voirie et autorise le Maire à le signer.

- **Transformation de deux courts de tennis en gazon synthétique**

- **Avenant n° 1**

Le Maire soumet à l'assemblée l'avenant n° 1 au marché pour des travaux supplémentaires :

- reprise complète du treillis grillagé sur 36 ml le long de la route

Titulaire du marché : GOTECH/Hegenheim

Montant du marché : 1 700 € HT, soit 2 033,20 € TTC, ce qui correspond à une augmentation du marché initial de 4,85 %.

Montant initial du marché HT	Avenant 1 HT	Total marché HT	Total marché TTC
34 992,00 €	1 700,00 €	36 692,00 €	43 883,63 €

Les membres de la commission de sélection des offres proposent au conseil municipal d'approuver cet avenant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet avenant et autorise le Maire à le signer.

- **Divers travaux : zones bleues, entretien du parc public du Bruehl et maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la rue des Barons de Fleckenstein**

Le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de la réunion du 27 avril 2011, avait délégué à la commission de sélection des offres, en fonction des critères de sélection, le choix définitif pour divers travaux :

- travaux de signalisation horizontale et verticale des zones bleues : la commission de sélection des offres a attribué les travaux à la Société SIGNALSACE - 14, rue de la Rochelle à Strasbourg pour un montant de 2 270 € HT, soit 2 714,92 € TTC
- entretien du parc public du Bruehl : la commission de sélection des offres a attribué les travaux à l'entreprise ALSACE JARDIN de Bremmelbach, pour l'année 2011, pour un montant de référence de de 6 410 € HT, soit 7 666,36 € TTC (hors entretien gazon)
- maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la rue des Barons de Fleckenstein : la commission de sélection des offres a retenu Bureau du Paysage ESPAYS - 46, boulevard d'Anvers à Strasbourg pour un montant de 14 950 € HT, soit 17 880,20 € TTC.

Il demande au conseil municipal de valider le choix de la commission de sélection des offres.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le choix de la commission de sélection des offres et autorise le Maire à signer les bons de commande et marché à intervenir.

3. PLU

Le Maire projette les remarques sur le rapport de présentation et sur les orientations d'aménagement et les modifications à apporter au PLU suite à la réunion de la commission du PLU et à l'abrogation de l'arrêt du PLU.

Il rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 1^{er} décembre 2010, les élus avaient validé le dossier de PLU pour l'arrêt, conformément à la répartition des compétences entre la commune et la communauté de communes du Soutzterland ; c'est le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 20 décembre 2010, qui a arrêté les 7

PLU des communes membres. En janvier 2011 les dossiers complets ont été transmis aux PPA (Personnes Publiques Associées) en respect de la procédure exigée par le Code de l'Urbanisme. Ces services de l'Etat et chambres consulaires ont eu trois mois pour rendre un avis écrit sur le dossier.

Cependant, pour la commune de Soultz-Sous-Forêts, le projet de PLU a fait l'objet d'interrogations, notamment concernant la zone inondable du Seltzbach. Le dossier arrêté, envoyé aux services de l'Etat faisait apparaître, par erreur, des hauteurs d'eau trop importantes sur des secteurs de projet. Par ailleurs les dispositions du règlement pour l'urbanisation des zones inondables pouvait être considérées comme insuffisantes. Aussi, en concertation avec les services de l'Etat compétents, le bureau d'études et l'assistant à maître d'ouvrage, la commune et la communauté de communes ont décidé d'abroger l'arrêt du 20 décembre 2010 pour mieux préciser les dispositions concernant la zone inondable du Seltzbach. Cette décision a été prise le 19 avril 2011 en Conseil Communautaire.

Sans cette démarche, le PLU courrait un risque juridique important en raison, notamment, d'un avis négatif des services de l'Etat.

Pour Christian KLIPFEL toutes ces modifications ont sans doute une incidence financière pour la communauté de communes ; pour lui il s'agit également d'une perte de temps et il estime que le bureau d'études est incompétent. Le Maire répond que dans cette affaire il y a « coproduction » entre le bureau d'études et le SDAU.

Le Maire présente ensuite les différentes modifications à apporter au dossier en vue d'un nouvel arrêt.

D'une part le rapport de présentation intégrera un certain nombre de remarques générales formulées par les personnes publiques associées et prendra mieux en compte le risque de coulée d'eau boueuse.

D'autre part, en accord avec la commission PLU, il est proposé de retenir d'ores et déjà un ensemble de modifications précises prescrites par les personnes publiques associées :

- les orientations d'aménagement ont été mises dans le dossier arrêté sans la première page de présentation sur l'esprit d'ensemble des futures opérations d'aménagement sur la commune. Ce document doit être ajouté aux orientations d'aménagement
- pour la zone 2AUb, il doit être indiqué dans les orientations d'aménagement et dans le rapport de présentation qu'une étude du risque de coulée d'eau boueuse devra être réalisée avant l'ouverture de la zone à l'urbanisation
- les activités industrielles soient autorisées dans l'ensemble des zones U à condition qu'elles ne portent pas atteinte au caractère dominant de la zone ; cela permettrait davantage de mixité.
- en zone UX, un complément doit être fait à la phrase : les logements de fonction sont autorisés à condition d'être nécessaires à l'activité présente, que la surface de SHON n'excède pas 120 m² et que le logement soit intégré au bâtiment d'activité sauf si des raisons de sécurité l'interdisent.
- l'intitulé « galeries commerciales » doit être repris selon les critères énoncés par le Code de l'Urbanisme :

Rédaction actuelle : « les galeries commerciales à condition que leur surface de vente n'excède pas 10% de la surface de vente du magasin auquel elles sont associées. »

Rédaction proposée : « les galeries commerciales à condition qu'elles soient intégrées à une surface de vente préexistante et qu'elles en soient le complément en représentant moins de 10% de la SHON de l'établissement. »

- pour une question de sécurité une distance minimale de 2 mètres soit exigée depuis les limites séparatives dans les zones UX et AUX
- pour les mêmes raisons, la largeur minimale des voies en zones UX, 1AUX soit fixée à 5 mètres minimum
- en zone IAUE, l'article 2 ne doit pas autoriser les commerces dans la future zone d'équipements, cet article est à modifier
- en termes de stationnement : les normes doivent pouvoir s'appliquer aux 9 catégories de constructions possibles (Intitulés du Code de l'Urbanisme). La nomenclature des places de stationnement doit donc être rédigé selon ses 9 catégories
- le rapport de présentation sera complété en indiquant que la zone 2AUT sera ouverte à l'urbanisation en fonction de l'utilisation de la première zone 1AUT, après un bilan des surfaces utilisées
- un écran végétal doit être prévu pour marquer la transition entre la zone 1AUE et la zone 1AUX au nord de la rue de Seltz
- les zones inondables des plans de zonage doivent être rectifiées pour prendre en compte les éléments topographiques exacts et les incertitudes sur les extrapolations des crues centennales
- sur le plan de zonage, en limite Nord du lotissement « Plein Sud », un emplacement réservé est mis en place sur le tracé du fossé d'une largeur de 4 mètres environ pour la prise en compte du risque de coulée d'eau boueuse
- le règlement des zones concernées par la zone inondable doit être précisé et doit permettre de définir exactement ce qu'il est possible de faire : les ajustements sont proposés dans le règlement
- des ajustements de la limite de la zone UE du Bruehl sont apportés suite aux demandes du Sonnenhof (sauf pour la réserve d'extension qui sera intégrée dans la zone UE lorsque le besoin s'en fera sentir) et le règlement de cette zone UE doit exiger le maintien ou la reconstitution d'un écran végétal de 5 mètres de large en limite Sud de la parcelle

Le bureau d'études se charge d'apporter les ajustements retenus

Dans les parties actuellement urbanisées : en zones UA, UJ, UE, UX

Dans la zone inondable identifiée au plan de zonage

- Article 2 :

Dans la zone inondable, les constructions non interdites par ailleurs, sont admises à condition :

- de ne pas comporter de sous-sol ;
- ne pas augmenter les obstacles au libre écoulement de l'eau
- que les clôtures, haies et plantations ne fassent pas obstacle au libre écoulement de l'eau ;
- que tout changement de destination ne soit pas destiné à un usage de stockage de substances dangereuses ou tout stockage de matières dangereuses, ainsi

que des effluents organiques liquides et de tout produit susceptible de polluer l'eau ;

- Le niveau de plancher des zones habitées ne doit pas être inférieur au niveau de la crue centennale rehaussée de 0,40 mètre.

Pour répondre au mieux aux demandes de l'Etat, le bureau d'études a repris les demandes exigées pour le projet du Sonnenhof :

Dans les parties actuellement urbanisées : en zones UA, UJ, UE, UX

Dans la zone inondable identifiée au plan de zonage

- Article 11 :

- en zone inondable
- tous les remblais sont interdits.
- les clôtures ne devront pas faire obstacle au libre écoulement de l'eau.

- Article 12 :

- en zone inondable
- les espaces de stationnement extérieurs devront se placer au niveau du terrain naturel non modifié et permettre le libre écoulement de l'eau.

- Article 13 :

- en zone inondable
- les espaces non bâtis devront être aménagés sans remblai par rapport au niveau du terrain naturel existant

Le bureau d'études se charge de reprendre l'ensemble des remarques du courrier du Sonnenhof pour répondre aux exigences de l'Etat

Dans les secteurs non bâtis, en zones 1AUE, 1AUX : l'Etat demande que le zonage reclasse les secteurs inondables en zones à vocation naturelle NA ou NH

NA, NH

- dans la zone inondable identifiée au plan de zonage :

- aucune construction ou installation n'est admise
- les clôtures ne doivent pas porter atteinte au libre écoulement de l'eau (transparence à l'écoulement)
- les murets de clôtures sont, par conséquent, interdits
- aucun remblai ou déblai n'est autorisé
- les dépôts, stockage et entreposage sont également interdits

En zone UXd, la trame de zone inondable n'apparaît pas en raison du manque de relevés topographiques sur le secteur. Mais la trame d'inondabilité existe en amont et en aval de la zone.

- L'Etat, par principe de précaution, souhaite que les dispositions concernant le libre écoulement de l'eau (transparence hydraulique, absence de sous-sol et interdiction des remblais/déblais s'appliquent sur cette zone : la trame de la zone inondable est donc indiquée au plan de zonage.

Une réunion de travail est à organiser avec l'Etat afin d'entériner les ajustements du PLU ; le dossier sera ré-arrêté après cet échange avec les services de l'Etat. Le Conseil

Municipal délibèrera pour valider le projet avant arrêt par le Conseil Communautaire (prévisible début juillet 2011).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications apportées.

4. BULLETIN MUNICIPAL

Le Maire informe le conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour la conception, réalisation et impression du bulletin municipal pour l'année 2011 à raison de 2 éditions de 1 600 exemplaires. Ce marché a été partagé en 2 lots :

- lot 1 : conception et réalisation du bulletin municipal
- lot 2 : impression et livraison.

Le cahier des charges prévoyait que les candidats pouvaient soumissionner pour un ou les deux lots ; 7 offres sont parvenues.

La commission de sélection des offres a retenu un bulletin municipal à 20 pages sur papier recyclé. Elle a analysé les différentes offres et propose de retenir :

- lot 1 : GRAINE DE PIXEL/Bitche pour une offre à 960 € TTC
- lot 2 : MODERN GRAPHIC/Soufflenheim pour une offre à 1 466,45 € TTC.

Ce montant correspond à une édition et sera doublé pour l'année.

Le Maire demande au conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Céline GEFFROY) approuve le choix de la commission de sélection des offres et autorise le Maire à signer les bons de commande à intervenir.

5. PERSONNEL COMMUNAL

→ Création d'emplois

- **emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe**

Le conseil municipal, à l'unanimité moins trois abstentions (Christian KLIPFEL, Alfred SCHMITT et Jean-Laurent VONAU), crée un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe, à temps complet, pour les services techniques à compter du 1^{er} juin 2011.

L'emploi relève du cadre C de la Fonction Publique Territoriale et sera rémunéré au 1^{er} échelon du grade, indices brut 297 - majoré 295. La déclaration vacance de poste à été transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique du Bas-Rhin.

- **emploi d'agent non titulaire**

Le conseil municipal, à l'unanimité, crée un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe pour assurer le remplacement d'un agent titulaire indisponible en raison d'un congé parental, pour toute la durée de ce congé, à compter du 1^{er} juin 2011. Le coefficient d'emploi est de 10/35^e.

L'emploi relève du cadre C de la Fonction Publique Territoriale et sera rémunéré au 1^{er} échelon du grade, indices brut 297 - majoré 295. La déclaration de vacance de poste à été transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique du Bas-Rhin.

- **emploi d'agent saisonnier**

Le conseil municipal, à l'unanimité, crée un emploi d'agent saisonnier de jardinier pour un besoin saisonnier de 6 mois à compter du 1^{er} juin 2011, pour le fleurissement de la commune associée de Hohwiller. Le coefficient d'emploi est de 24/35^e.

L'emploi relève du cadre C de la Fonction Publique Territoriale et sera rémunéré au 5^e échelon de l'échelle 5 indices brut 336 - majoré 318. La déclaration de vacance de poste à été transmise au Centre de Gestion de la Fonction Publique du Bas-Rhin.

- **embauche de personnel temporaire**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à embaucher du personnel temporaire (artistes, techniciens/ouvriers et régisseurs) sur des périodes très courtes, pour le relais culturel La Saline, pour un maximum de 150 heures par année civile, et à signer les contrats de travail à intervenir. Le contrat de travail fait partie de la déclaration unique et simplifiée des cotisations qui sont gérés par le GUSO ; la rémunération est versée directement aux salariés et les cotisations sociales sont versées au GUSO.

→ **Centre de Gestion - contrat d'assurance statutaire**

Le Maire informe le conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin souscrit collectivement pour le compte des collectivités et des établissements affiliés un contrat d'assurance statutaire qui arrive à expiration le 31 décembre 2011 ; le conseil d'administration a décidé de le remettre en concurrence.

Le CDG 67 demande donc l'autorisation d'engager des procédures de consultation ; le but de cette démarche est de tenter de disposer d'un contrat offrant les mêmes avantages qu'actuellement, voire de les améliorer pour la couverture des risques financiers résultant de la protection sociale du personnel. La collectivité est libre d'adhérer ou non au contrat à l'issue de la procédure de consultation, si les conditions obtenues ne convenaient pas.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge le Centre de Gestion de consulter le marché de l'assurance statutaire, pour son compte, dans le but de trouver une entreprise d'assurance agréée en vue de permettre l'établissement d'un contrat groupe d'assurance des risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité. Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité
- agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules de couverture des risques.

→ **Centre de Gestion - groupement de commandes pour formations CACES**

Le Maire fait part au conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin a réalisé un recensement concernant les besoins en formation CACES (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) engins de chantier catégorie 1 (élévateurs) et 8 (engins de plus de 50 CV). Suite aux réponses obtenues dans le cadre de ce recensement, le conseil d'administration du CDG 67 a décidé de mettre en place un groupement de commandes. Le coût moyen de ce type de formation est de 700 € HT par personne et elle dure en moyenne 3 jours ; le CDG 67 prendra en charge une partie du coût de cette formation et notamment le coût du passage du CACES ce qui représente un coût approximatif de 150 € par agent.

Il rappelle que la formation à l'utilisation des équipements de travail mobiles automoteurs est une obligation pour les agents des collectivités territoriales et qu'à ce jour aucun agent n'est titulaire de ce certificat d'aptitude.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire,

- décide d'adhérer au groupement de commandes constitué par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la réalisation des formations CACES par un prestataire de services
- définit les besoins de la collectivité comme suit : faire bénéficier l'ensemble du personnel technique de la formation CACES 8, en deux sessions
- reconnaît que l'engagement de la collectivité est ferme et définitif
- autorise le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes.

6. AFFAIRES FINANCIERES

→ Vote de crédit

Le Maire informe le conseil municipal que le SICTEU a fait parvenir un tableau rectifié relatif aux participations communales aux frais de fonctionnement et d'investissement du SAGEECE pour l'année 2010. La participation de la commune s'élève à 41 322,73 €, ce qui correspond à une participation complémentaire de 896 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote un crédit supplémentaire de 896 € sur article 6554 qui sera financé par l'excédent de fonctionnement.

→ Subventions exceptionnelles

- **Club Vosgien - Section de Sultz-sous-Forêts/Merkwiller**

Le Maire fait part au conseil municipal que le Président du Club Vosgien Section de Sultz-sous-Forêts/Merkwiller a fait parvenir une demande de subvention d'investissement pour l'aménagement d'un nouveau raccordement électrique du refuge du Sultzerkopf.

En effet les deux refuges sont alimentés par une ligne électrique directement reliée au radar militaire de la Base Aérienne 901 ; le service des domaines, responsable de la gestion de l'ensemble des terrains militaires, a mis en place une taxation pour occupation précaire du domaine militaire dans les années 1980. La redevance annuelle demandée s'élève à 1 800 €, hors entretien de la ligne incombant à l'association.

L'association a pris contact avec Electricité de Strasbourg pour trouver une solution d'alimentation électrique du refuge, l'implantation ne permettant pas d'envisager un système autonome sous forme de panneaux photovoltaïques ou de générateur. Le montant des travaux est estimé à 54 097,37 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES (TTC)		54 097,37 €
	Devis Electricité de Strasbourg	50 107,08 €
	Ets PAUTLER	990,29 €
	Câble / gaines	1 700,00 €
	Valorisation heures bénévoles	1 300,00 €
RECETTES		54 097,37 €
	Participation ES	20 042,83 €
	Subvention Conseil Général	10 819,47 €
	Subvention commune Sultz-sous-Forêts	5 000,00 €
	Subvention commune Kutzenhausen	1 500,00 €
	Subvention commune Lampertsloch	1 500,00 €
	Subvention commune Lobsann	1 500,00 €
	Subvention commune Merkwiler-Pechelbronn	1 500,00 €
	Fonds propres Club Vosgien	12 235,06 €

Les finances de l'association ne permettant pas de prendre en charge l'ensemble de l'opération, une subvention de 5 000 € est sollicitée. Une aide a également été demandée auprès du Conseil Général du Bas-Rhin ainsi qu'aux communes des alentours.

Christian KLIPFEL, Président du Club Vosgien précise que ces travaux étaient programmés depuis longtemps et qu'il est impératif de les réaliser pour sécuriser la poursuite de l'activité. Après avoir donné diverses explications, Christian KLIPFEL quitte la salle des séances.

Le Maire propose d'attribuer une subvention de 5 000 € au Club Vosgien Section de Soultz-sous-Forêts / Merkwiller et demande au conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de 5 000 € au Club Vosgien Section de Soultz-sous-Forêts / Merkwiller. Le crédit est prévu sur article 6748 du budget primitif 2011.

- **Musique Union de Preuschkorf**

Le Maire informe le conseil municipal que la Musique Union de Preuschkorf a fait parvenir une demande de participation aux frais d'un montant de 300 € pour l'animation de la cérémonie de commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale le 8 mai dernier, et demande au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de 300 € à la Musique Union de Preuschkorf. Le crédit est prévu sur article 6748 du budget primitif 2011.

- **Boule d'Or de Soultz-sous-Forêts**

Le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire d'une demande de subvention exceptionnelle de la part du Président du club de quilles « Boule d'Or » de Soultz-sous-Forêts. En effet l'équipe 1 qui termine à la 3^{ème} place en excellence se voit offrir la possibilité de monter en championnat national pour la saison 2011/2012. Le budget prévisionnel pour cette montée est estimé à 3 000 € dont les 2/3 seraient pris en charge par le club, soit 2 000 €. Il sollicite donc une subvention communale du tiers restant, soit 1 000 €.

Il rappelle que la tradition veut que la commune soutienne les associations qui évoluent en championnat national et propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de 1 000 € au club de quilles « Boule d'Or » de Soultz-sous-Forêts. Le crédit est prévu sur article 6748 du budget primitif 2011.

➔ **Prise en charge visite guidée ligne Maginot**

Le Maire fait part au conseil municipal que l'Atelier choral de Valenciennes offrira un concert au profit de la restauration de l'orgue de l'église protestante de Soultz-sous-Forêts le vendredi 29 juillet 2011. La Paroisse Protestante prend en charge le verre de l'amitié et le dîner des choristes, et proposera une soirée « tartes flambées » sur la place de l'église. Elle sollicite de la part de la commune la prise en charge de la visite guidée de l'ouvrage de la Ligne Maginot de Schoenenbourg dont le prix d'entrée est de 7 €/personne. Le groupe comptant environ 40 personnes, la dépense sera de l'ordre de 280 €.

Il propose de répondre favorablement à cette sollicitation et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge le prix d'entrée de la visite guidée du fort de Schoenenbourg pour les choristes de l'Atelier choral de Valenciennes.

→ Cotisation Fondation du Patrimoine

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a réceptionné un bulletin de ré-adhésion à la Fondation du Patrimoine. En effet la Fondation du Patrimoine aide les collectivités territoriales par l'élaboration de campagnes de souscriptions en faveur de projets de restauration d'éléments remarquables du patrimoine local. La commune s'est engagée aux côtés de la Fondation du Patrimoine pour soutenir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine en souscrivant deux conventions, la première en partenariat avec le conseil presbytéral de Soultz-sous-Forêts pour la restauration de l'orgue Walcker de l'église protestante de Soultz-sous-Forêts et la seconde en partenariat avec le conseil presbytéral de Hohwiller et le conseil de fabrique de Soultz-sous-Forêts pour la restauration de l'intérieur de l'église de Hohwiller.

Le tarif de l'adhésion, pour une commune de 1000 à 3000 habitants est de 100 € minimum.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la ré-adhésion de la commune à la Fondation du patrimoine et décide de verser 100 € de cotisation.

→ Participation à la distribution d'un kit de brossage

Le Maire fait part à l'assemblée qu'il a été destinataire d'un courrier de l'union française pour la santé bucco-dentaire. Cette institution développe des actions destinées à promouvoir une bonne santé bucco-dentaire auprès des enfants et des adolescents du département. En partenariat avec le Conseil Général du Bas-Rhin, elle a mis en place un projet d'envergure qui comprend, pour les 3 niveaux de maternelles, des séances de motivation collective. La section des grands bénéficie en plus d'une éducation pratique au brossage des dents autour des points d'eau de l'école et chaque enfant de cette section se voit remettre une brosse à dents et un gobelet ; le Conseil Général prenant en charge financièrement l'ensemble de ce projet.

Afin de permettre également aux enfants des sections des petits et des moyens de bénéficier d'une distribution d'un kit de brossage, les municipalités sont sollicitées pour une participation financière s'élevant à 1,32 € par enfant concerné, ce qui signifie, pour l'école maternelle de Soultz-sous-Forêts, une dépense de 100,32 € (1,32 € x 76 élèves).

Le conseil municipal est favorable à cette prise en charge.

→ Autres

- **Demande de l'ADEF (Association des Déserteurs, Evadés et Incorporés de Force)**

Les Présidents de l'ADEF 67 et 68 ont fait parvenir un courrier relatif à la vente de la brochure « Oradour, heure par heure » par Robert HEBRAS. Il y est dit en parlant des 13 incorporés de force alsaciens, présents au Procès de Bordeaux en janvier/février 1953 : « *Parmi les hommes de main il y avait quelques alsaciens enrôlés soi-disant de force dans les unités S.S.* » et plus loin ce commentaire « *Je porterais à croire que ces enrôlés de force fussent tout simplement des volontaires. Aucun ne peut apporter la moindre preuve de son enrôlement* » ...

Ceci étant une méconnaissance totale du drame vécu, des lettres de protestation ont été envoyées au Centre de Mémoire d'Oradour et à l'auteur. Une 2^{ème} version plus acceptable a été publiée mais après épuisement de son stock l'auteur a republié la première version. Les ADEF 67 et 68 ont décidé d'intenter un procès contre ces affirmations ceci pour rétablir la vérité et l'honneur des Alsaciens. Lors d'un premier

procès à Strasbourg, les ADEIF ont perdu et ont été condamnés à verser 2 000 € à l'auteur ; il a été décidé de faire appel devant la Cour de Colmar.

Les ADEIF ne pouvant pas supporter seuls les frais liés à ces procédures, ils sollicitent une aide.

Pour Jean-Laurent VONAU ceci est inadmissible ; si on laisse passer cette affaire tous les incorporés de force finiront par être considérés comme des volontaires. Il est fondamental de rétablir la vérité. Il est surpris par le jugement, mais il existe des incohérences dans certains jugements et beaucoup de juges ne connaissent plus la situation. Il propose une motion du conseil municipal approuvant la démarche et appuyant la demande de l'ADEIF.

Le conseil municipal est favorable à cette proposition ; un courrier dans ce sens va être envoyé à l'association leur demandant également un bilan prévisionnel de l'opération.

7. RELAIS CULTUREL LA SALINE

Le Maire distribue les différentes pièces du dossier, à savoir le bilan financier pour l'année civile 2010, le bilan de fréquentation pour la saison culturelle 2010/2011, la présentation et la proposition de tarifs pour la saison culturelle à venir.

→ Bilan saison culturelle 2010/2011

- **bilan financier**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 35 752 € ; les dépenses de fonctionnement à 343 271,34 € et les recettes de fonctionnement à 88 890 €. Le déficit de fonctionnement s'élève donc à 254 381,34 €.

- **bilan de fréquentation**

Il est constaté une croissance importante de la fréquentation pour les manifestations « Ciné Loisirs » et « Théâtre tout public ». Le « Théâtre scolaire » a également bien augmenté. Par contre les entrées pour les chorales, conférences, expositions et surtout « Connaissance du Monde » sont en baisse. Les « Tradi'sons de Noël » pour lesquels la pièce de théâtre constituait le seul spectacle ayant lieu à La Saline ont également enregistré une moindre participation.

En ce qui concerne « Ciné Regards » et « Ecole et cinéma », il y a aussi eu moins d'entrées cette saison. Cela s'explique par le fait que durant la saison 2010/2011 le relais culturel de Wissembourg était en travaux et que l'ensemble des séquences s'effectuait à La Saline.

→ Présentation saison culturelle 2011/2012

La programmation de la saison culturelle 2011/2012 a été présentée aux membres du comité de pilotage qui l'ont approuvée. Il est prévu 22 spectacles en tout genre, dont 6 spectacles en temps scolaire. Par ailleurs sont prévues 4 conférences « Connaissance du Monde », des séances « Ciné Loisirs » une fois par mois ainsi que des séances cinéma pour adultes assurés par le Ciné club de Wissembourg une fois par mois. A tout cela s'ajouteront des conférences et des expositions, du chant choral, des manifestations dans le cadre « E Friejohr fer unseri Sproch » et les manifestations culturelles des associations de Sultz-sous-Forêts.

→ Tarifs spectacles saison culturelle 2011/2012

Le Maire informe le conseil municipal qu'une consultation a été faite auprès des autres relais culturels pour connaître les tarifs appliqués ; il en ressort que le relais culturel La Saline pratique les tarifs les plus bas. Etant donné que la tarification n'a pas été

augmentée depuis la saison 2003/2004, le Maire propose au conseil municipal d'augmenter le tarif des spectacles de 1 € en tarif plein et de 0,50 € en tarif réduit pour les spectacles tout public, jeune public et scolaires, et donne le détail :

- **TARIFS SAISON CULTURELLE 2011/2012**

SPECTACLES TOUT PUBLIC	SAISON CULTURELLE 2011/2012
Tarif plein	13,00 €
Tarif réduit (-18 ans, rsa, handicapés, chômeurs, abonnés Scènes Nord, groupe à/partir de 10 p.)	10,50 €
Vitaculture (15 à 25 ans titulaires carte)	5,50 €
Enfant (- 15 ans)	5,50 €

SPECTACLES JEUNE PUBLIC	SAISON CULTURELLE 2011/2012
Tarif plein	8,00 €
Tarif réduit (-18 ans, rsa, handicapés, chômeurs, abonnés Scènes Nord, groupe à/partir de 10 p.)	6,50 €
Vitaculture (15 à 25 ans titulaires carte)	5,50 €
Enfants (- 15 ans)	5,50 €
Gratuit pour tout enfant accompagné ayant déjà vu le spectacle en séance scolaire et muni de son billet	

SPECTACLES SCOLAIRES (Collèges et Lycées)	SAISON CULTURELLE 2011/2012
Tarif plein	8,00 €
Tarif réduit (-18 ans, rsa, handicapés, chômeurs, abonnés Scènes Nord, groupe à/partir de 10 p.)	6,50 €
Scolaire sans transport	5,50 €

SPECTACLES SCOLAIRES (Cycle primaire)	SAISON CULTURELLE 2011/2012
Tarif plein	8,00 €
Tarif réduit (-18 ans, rsa, handicapés, chômeurs, abonnés Scènes Nord, groupe à/partir de 10 p.)	6,50 €
Scolaire avec transport	6,50 €
Scolaire sans transport	4,50 €

CONNAISSANCE DU MONDE	SAISON CULTURELLE 2011/2012
Tarif plein	7,00 €
Tarif réduit (-18 ans, rsa, handicapés, chômeurs, abonnés Scènes Nord)	6,00 €
Enfants (- 15 ans)	4,50 €

CINEMA	SAISON CULTURELLE 2011/2012
Tarif plein	4,00 €
Enfants (- 15 ans)	3,00 €

- **ABONNEMENTS SAISON CULTURELLE 2011/2012**

CONNAISSANCE DU MONDE	SAISON CULTURELLE 2011/2012
Tarif plein	24,00 €

Tarif réduit (-18 ans, rsa, handicapés, chômeurs, abonnés Scènes Nord)	20,00 €
--	---------

SPECTACLES	TARIF PLEIN	TARIF REDUIT
Forfait 3 spectacles	33,00 €	30,00 €
Forfait 4 spectacles	42,00 €	38,00 €
Forfait 5 spectacles	50,00 €	45,00 €
Forfait 6 spectacles	57,00 €	51,00 €
Forfait 7 spectacles	63,00 €	56,00 €
Forfait 8 spectacles	67,00 €	60,00 €
Forfait 9 spectacles	72,00 €	63,00 €
Forfait 10 spectacles	75,00 €	65,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs proposés pour la saison culturelle 2011/2012.

→ Plaquettes et avant programmes saison culturelle 2011/2012

Le Maire informe le conseil municipal qu'une mise en concurrence a été lancée pour la réalisation des plaquettes de La Saline, pagination 4 + 44 pages pour 16 000 exemplaires, et pour les avant programmes en 500 exemplaires de la saison culturelle 2011/2012, et communique le résultat de cette consultation :

IMPRIMEURS	PRIX DES PLAQUETTES	PRIX DES AVANT PROGRAMMES	TOTAL
Imprimerie Modern'Graphic/ Soufflenheim	4 380 € HT	230 € HT	4 610 € HT 5 513,56 € TTC
Imprimerie VALBLOR / Illkirch	5 300 € HT	270 € HT	5 570 € HT 6 661,72 € TTC
Impressions FRANCOIS / Haguenau	6 713 € HT	236 € HT	6 949 € HT 8 311 € TTC

La commission de sélection des offres propose au conseil municipal de retenir l'imprimerie Modern'Graphic de Soufflenheim.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce choix et confie la réalisation des plaquettes et des avant programmes du relais culturel la Saline, pour la saison 2011/2012 à l'imprimerie Modern'Graphic de Soufflenheim pour un montant de 4 610,00 € HT, soit 5 513,56 € TTC.

→ Autres

Le Maire informe le conseil municipal que le GEIE souhaite occuper l'ensemble du relais culturel La Saline les 5 et 6 octobre 2011. Il propose de mettre les locaux à disposition gratuitement, mais de facturer la mise à disposition du régisseur ainsi que le nettoyage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

8. VENTE DE TERRAIN SYNDICAT DES EAUX

→ Autorisation de défrichage

Le Maire rappelle que lors de la réunion du 27 avril 2011, le conseil municipal avait décidé, avec l'appui de l'ONF, à mener la procédure de distraction du régime forestier des emprises concernées par la construction d'un niveau réservoir par le Syndicat des Eaux.

Entre temps le syndicat des eaux a fait parvenir le plan de la situation projetée. Une surface d'environ 21,73 ares est à distraire et à défricher de la parcelle cadastrée section 30 n° 46.

Le conseil municipal, par délibération du 2 mars 2011, a donné son accord de principe pour la cession du terrain nécessaire à l'opération ; une évaluation sera sollicitée auprès de l'Office National des Forêts.

L'ONF va être sollicité pour l'établissement de la notice d'impact de défrichement.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette autorisation de défrichement.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- approuve le projet
- sollicite auprès de Monsieur le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin l'autorisation de défricher la parcelle cadastrale susmentionnée
- autorise le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à déposer au nom de la commune de Soultz-sous-Forêts une demande d'autorisation de défrichement avec distraction de 21,73 ares pour la parcelle cadastrale précitée, et à signer tous les documents et actes relatifs à ce projet
- donne tous pouvoirs à ces effets au maire, ou à défaut en cas d'empêchement de ce dernier, à l'un de ses adjoints.

9. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- immeuble cadastré section 8 n° 274 lieudit « 9 rue des Vignes » d'une contenance de 7,35 ares
- terrain à bâtir formant le lot n° 8 du lotissement « Plein Sud » cadastré section 37 n° 457/102 lieudit « Kleiner Rebberg » d'une contenance de 7,70 ares
- terrains à bâtir formant les lots n° 71 et 72 du lotissement « Plein Sud » cadastrés section 37 n° 383/102 (4,08 ares), 384/102 (12,92 ares) 385/102 (0,96 are), 380/102 (4,27 ares), 381/102 (12,55 ares) et 382/102 (0,98 are), lieudit « Kleiner Rebberg »
- terrain à bâtir formant le lot n° 73 du lotissement « Plein Sud » cadastré section 37 n° 386/102 (4,16 ares), 387/102 (13,51 ares) et 388/102 (2,15 ares), lieudit « Kleiner Rebberg ».
- terrain à bâtir formant le lot n° 74 du lotissement « Plein Sud » cadastré section 37 n° 389/102 (1,11 are), 390/102 (0,65 are), 391/102 (4,56 ares) et 392/102 (5,02 ares), lieudit « Kleiner Rebberg » (Madame Céline GEFFROY quitte la salle et ne participe pas au vote)
- apport en société des parcelles cadastrées section 6 n° 64 et 65 de contenances respectives 2,42 ares et 1,93 are et section 25 n° 395 d'une contenance de 4,14 ares (HESS), lieudit « rue de Lobsann »
- immeuble cadastré section 23 n° 291/165 lieudit « 6 rue Meissacker » d'une contenance de 6,08 ares
- vente de lots à surbâtir (3 appartements, 6 parkings et 3 jardins privés) cadastrés section 5 n° 160/1, 162/1 et 165/1 lieudit « rue de Pechelbronn » de contenances respectives 2 262 m², 15 m² et 11 m²
- vente de lots à surbâtir (3 appartements, 6 parkings et 3 jardins privés) cadastrés section 5 n° 160/1, 162/1 et 165/1 lieudit « rue de Pechelbronn » de contenances respectives 2 262 m², 15 m² et 11 m²

10. DIVERS

• Invitations

- L'association Arts et Peinture de Soultz-sous-Forêts invite les conseillers municipaux à l'inauguration du « 4^{ème} Carrefour des Arts » le dimanche 26 juin 2011 à 11 heures place de la Mairie à Hohwiller
- André REICHARDT, Sénateur du Bas-Rhin et Premier Vice-président du Conseil Régional d'Alsace organise des réunions territoriales d'information et de rencontre à destination des Maires et Elus du Département pour rendre compte de son activité parlementaire au Sénat mais aussi pour être à l'écoute afin de relayer les préoccupations et d'établir un lien de proximité. Pour le secteur Alsace du Nord la réunion a lieu le lundi 6 juin 2011 à 19 heures à l'espace culturel Claude Vigée à Bischwiller. Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître

• Prochaines réunions et manifestations

- exposition de l'AGAWÉ : samedi 4 et dimanche 5 juin 2011 à La Saline
- courses populaires de Soultz-sous-Forêts : samedi 11 juin 2011
- carrefour des Arts : du 23 au 26 juin 2011 à Hohwiller
- prochaine réunion du conseil municipal : mercredi 6 juillet 2011 à 20h15 à La Saline

• Diverses informations

- **élections 2012** : élections présidentielles les 22 avril et 6 mai 2012
élections législatives les 10 et 17 juin 2012
- **bureaux de vote** : Soultz-sous-Forêts compte actuellement 1 bureau de vote à la salle annexe de la mairie et 1 bureau de vote dans la commune associée de Hohwiller ; pour les élections de 2012 il faudrait diviser les électeurs de Soultz-sous-Forêts qui sont au nombre de 1924 en 2 bureaux de vote au relais culturel La Saline (le seuil préconisé par bureau de vote est de 1200 électeurs). Le Maire distribue la liste des rues avec le nombre d'électeurs par rue et demande aux conseillers municipaux qui le souhaitent de faire des propositions de partage des électeurs
- le parti socialiste, Fédération du Bas-Rhin souhaite réserver une salle de la maison des associations les dimanches 9 et 16 octobre 2011 pour une élection « primaire » ouverte pour la désignation du candidat à l'élection présidentielle de 2012. Il souhaite également la mise à disposition des équipements nécessaires à la tenue du bureau de vote : 2 tables, une urne, des isolements et une dizaine de chaises.

Le Maire propose la mise à disposition gratuite de la salle, mais la facturation des heures de préparation (montage et démontage).

Le conseil municipal est favorable à cette proposition.